

Conseil Communal
Séance du 6 octobre 2015

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V., SONNET M.,
LAMOLINE P., CONRARD C., BURNON A.,
HENKINET F., MOUTON B. et LEYDER O., Conseillers;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

FINANCES

1. Modification budgétaire ordinaire n° 2 – Exercice 2015 : approbation.

La modification budgétaire n° 2 ordinaire présente les résultats suivants :

- RECETTES :	9.719.465,40 €
- DEPENSES :	9.048.690,19 €
- EXCEDENT :	670.775,21 €
- BONI EXERCICE PROPRE :	333.271,32 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire ordinaire n° 2.

2. Modification budgétaire extraordinaire n° 2 - Exercice 2015 : approbation.

La modification budgétaire n° 2 extraordinaire présente les résultats suivants :

- RECETTES :	7.220.929,96 €
- DEPENSES :	7.146.599,65 €
- EXCEDENT :	74.330,31 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire extraordinaire n° 2.

3. Approbation du compte de la Fabrique d'Eglise de Hompré – Exercice 2014.

Le Conseil Communal approuve le compte 2014 de la Fabrique d'Eglise de Hompré, celui-ci se présente comme suit :

Exercice	Paroisse	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
2014	Hompré	27.483,00 €	11.655,36 €	Excédent de 15.827,64 €	23.005,47 €

4. Approbation des budgets des Fabriques d'Eglises de Nives, Chenogne et Morhet (Exercice 2016).

Exercice	Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire
2016	Nives	9.336,79 €	0 €
2016	Chenogne	7.750,32 €	0 €
2016	Morhet	10.695,68 €	0 €

Le Conseil communal émet son approbation sur ces budgets.

5. Avis sur le budget de la Fabrique d'Eglise de Houmont (Exercice 2016).

Exercice	Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire
2016	Houmont	1/5 de 5.985,97 €, soit : 1.197,19 €	0 €

Le Conseil communal émet son approbation sur ce budget.

6. Subsidés exceptionnels de la Commune aux clubs de football : approbation.

Présentation : Patrick NOTET

Vu la situation financière des clubs de football de Bercheux, Vaux-sur-Sûre, Sibret et Chaumont et la nécessité de leur apporter une aide financière exceptionnelle afin de leur permettre d'assurer une série de dépenses pour des investissements immobiliers, le Collège communal propose un règlement d'attribution d'un montant ayant la forme d'un subside extraordinaire exceptionnel à des fins d'investissements pour des travaux futurs visant des biens immeubles, soit un maximum de 10.000,00 euros pour chacun des clubs. Au total, 4 subsidés de 10.000,00 euros maximum seront répartis sur les années 2016 et 2017 avec un octroi de 2 subsidés de maximum 10.000,00 euros/année, soit 2 subsidés en 2016 et 2 subsidés en 2017.

Ce projet de décision a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Sports.

7. Subsidés pour la Saint-Nicolas des écoles : approbation.

Présentation : Patrick NOTET

Même principe que les années précédentes.

ECOLES COMMUNALES

1) **Pour l'enseignement maternel** : les crédits sont octroyés par $\frac{1}{2}$ *classe* (56,25 € par $\frac{1}{2}$ *classe*) avec des montants par implantation repris et détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>Classe</i>	<i>Elèves</i>	<i>Emploi</i>	<i>Demi-classe</i>	<i>Budget</i>
Vaux-sur-Sûre	38	2	4	4 X 56,25 euros = 225 euros
Rosières	28	2	4	4 X 56,25 euros = 225 euros
Nives	21	1,5	3	3 X 56,25 euros = 168.75 euros
Bercheux	14	1	2	2 X 56,25 euros = 112.50 euros
Juseret	16	1	2	2 X 56,25 euros = 112.50 euros
Sibret	41	2,5	5	5 X 56,25 euros = 281.25 euros
Morhet	34	2	4	4 X 56,25 euros = 225 euros
Remichampagne	27	2	4	4 X 56,25 euros = 225 euros

Le subside pour l'enseignement maternel d'un montant total de 1.575,00 €, sera imputé à l'article 721/33201-02 du budget ordinaire de l'exercice 2015 et sera versé sur le compte bancaire de l'Ecole Communale de Vaux-sur-Sûre.

ECOLE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

<i>Classe</i>	<i>Elèves</i>	<i>Emploi</i>	<i>Demi-classe</i>	<i>Budget</i>
Sibret	30	2	4	4 X 56,25 euros = 225 euros

Le subside pour l'enseignement maternel d'un montant total de 225,00 € sera imputé à l'article 721/33201-02 du budget ordinaire de l'exercice 2015 et sera versé sur le compte bancaire de l'Ecole de la Communauté Française à Sibret.

2) **Pour l'enseignement primaire** : les crédits sont octroyés par *classe* avec un montant détaillé comme suit :

budget par classe : 52 € nombre de classes : 21

Le subside pour l'enseignement primaire d'un montant total de 1.100,00 €, sera imputé à l'article 722/33201-02 du budget ordinaire de l'exercice 2015, il sera versé sur le compte bancaire de l'Ecole Communale de Vaux-sur-Sûre.

8. Octroi d'un subside au planning familial de Bastogne : approbation.

Complémentaire à la décision du Conseil communal du 26 mai 2015 octroyant les subsides à plusieurs organismes et ASBL, le Conseil communal décide d'octroyer une subvention de 250 euros au planning familial de Bastogne, actif dans les établissements scolaires de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

SECRETARIAT

9. Résolution liant la ville de Salem aux Etats-Unis et la Commune de Vaux-sur-Sûre en Ville sœur (Sister city) : adoption.

Il s'agit d'une demande de notre commune qui remonte à 5-6 ans maintenant. La ville de Salem a réagi dernièrement.

En l'honneur du Général Irzyk, la ville de Salem aux Etats-Unis a nommé un parc et une aire de jeux dans cette ville en 1999 tandis que la Commune de Vaux-sur-Sûre lui nommait une place à Chaumont en 2009. Attendu qu'une relation de Ville Sœur ou Sister City entre Vaux-sur-Sûre et Salem pourrait renforcer l'amitié historique entre les deux communautés libres et démocratiques, il est proposé qu'une résolution soit adoptée pour renforcer les liens entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et la Ville de Salem aux Etats-Unis dans le cadre d'échanges culturels, d'informations et plus encore.

SANCTION ADMINISTRATIVE

10. Adoption du protocole d'accord en matière de sanctions administratives communales entre la Commune et le Procureur du Roi du Luxembourg.

Le Conseil communal adopte le protocole d'accord en matière de sanctions administratives en cas d'infractions mixtes, tel que présenté par Monsieur Damien Dillembourg, Procureur du Roi près le Tribunal de Première Instance du Luxembourg, présenté à Saint-Hubert le 26 juin dernier.

Le présent protocole définit les infractions mixtes qu'il convient d'insérer ou de retirer de notre règlement communal de police.

PATRIMOINE

11. Lotissement communal à Lescheret : attribution du prix de vente des lots.

Suite au règlement communal relatif à la vente de parcelle(s) des permis d'urbanisation communaux du 26 août du lotissement communal de Lescheret, dit « Leriche » à Lescheret, il convient d'arrêter les prix de vente des lots, soit :

Lot n°	Superficie	Estimation
1	7 a 41 ca	32.000,00
2	8 a 74 ca	37.000,00
3	9 a 56 ca	41.000,00
4	17 a 17 ca	63.000,00
5	10 a 97 ca	38.000,00
6	13 a 60 ca	47.000,00
7	13 a 16 ca	46.000,00
8	9 a 50 ca	33.000,00
9	14 a 80 ca	65.000,00

auxquels les frais d'acte de base (200€/lot), les frais d'acte d'achat, les frais de bornage et autres frais divers seront ajoutés.

Ces prix sont situés entre 34 et 44 € du m² et ont été fixés en fonction des coûts d'achat des terrains et des différents travaux d'aménagement y compris les futurs travaux de pose de filets d'eau devant les lots à vendre ⇒ TOTAL : 386.000 €.
Ces prix sont globalement inférieurs aux prix du marché sur Juseret.

HUIS CLOS

La séance est levée.

A l'issue de la séance du Conseil communal, une réception a été donnée pour le départ à la retraite de notre employée au service « Population », Madame Martine BOZET.